



**COMMISSION SPÉCIALE D'ÉTUDE DU BUDGET 2007 ET DU PTI 2007-2009
DE LA VILLE DE MONTRÉAL (VOLET VILLE CENTRALE) ET DES BUDGETS
DES SOCIÉTÉS PARAMUNICIPALES**

**Étude publique du budget 2007 et du PTI 2007-2009 de la Ville
(volet ville centrale) et des budgets des sociétés paramunicipales**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**RAPPORT DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
LE 15 DÉCEMBRE 2006**

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et comités du conseil
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.126
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-9964

Montréal, le 15 décembre 2006

Président

M. Bertrand A. Ward
Arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro

Vice-président

M. Claude Piquette
Arrondissement d'Outremont

Membres

M. Laval Demers
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement
de Montréal-Nord

Mme Soraya Martinez
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M. François Purcell
Arrondissement de
Rosemont-La Petite-Patrie

Mme Anie Samson
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Lise Zarac
Arrondissement de LaSalle

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission spéciale, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives aux prévisions budgétaires 2007 et au PTI 2007-2009 de la Ville (volet ville centrale) et aux prévisions budgétaires des sociétés paramunicipales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Le secrétaire-researchiste,

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Bertrand A. Ward

Danielle Dionne

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Le processus d'étude publique	4
Le contenu du rapport	4
Les recommandations.....	5

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Conformément à la résolution CM06 0821, le conseil municipal a créé une commission spéciale chargée d'étudier les prévisions budgétaires 2007 et du PTI 2007-2009 de la Ville (volet ville centrale) et les prévisions budgétaires des sociétés paramunicipales relevant de la compétence du conseil municipal, soit la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Corporation Anjou 80 et la Société de gestion Marie-Victorin.

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone, de même que sur le site Internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances de l'assemblée publique de la commission spéciale ainsi que les modalités de participation du public. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que les maires des villes liées ont également été invités à participer à l'assemblée. Au total, près de 650 personnes ont été avisées de la tenue de cette étude.

L'étude publique du budget 2007 (volet ville centrale) a eu lieu le 1^{er}, 4, 5, 6, 8, 11 et 12 décembre 2006 à la salle du conseil municipal de la Ville. Le 13 décembre 2006, la commission spéciale a adopté ses recommandations.

Au cours des séances de l'assemblée, la commission spéciale a entendu les présentations du président du comité exécutif, M. Frank Zampino, du directeur général de la Ville, M. Claude Léger, du directeur principal du Service des finances et trésorier de la Ville, M. Robert Lamontagne, ainsi que celles de tous les services et paramunicipales. Des périodes de questions et de commentaires du public étaient prévues à chaque séance. De plus, des périodes de questions et de commentaires ont été dédiées aux membres de la commission.

Le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville de même que sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions. Pour informations: 872-3770.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la commission spéciale lors de l'assemblée publique du 13 décembre 2006.

LES RECOMMANDATIONS

La commission spéciale du budget 2007 et du PTI 2007-2009 de la ville (volet ville centrale) et des budgets des paramunicipales recommande :

Prévisions budgétaires 2007

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour la ville centrale pour l'année 2007;

Programme triennal d'immobilisations 2007-2009

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires du programme triennal d'immobilisations 2007-2009 pour la ville centrale.

CONSIDÉRANT que le principal objectif des regroupements qui ont amené la création de la nouvelle ville de Montréal était de répartir la richesse d'une façon plus équitable et d'assurer à tous ses résidents un niveau de service comparable d'un secteur du territoire à l'autre;

CONSIDÉRANT que les dotations pour le budget de fonctionnement et celui des dépenses en immobilisations sont les principaux outils pour arriver à cette fin;

CONSIDÉRANT que malgré ce qui précède, les dotations budgétaires des budgets de fonctionnement reflètent encore en partie les budgets historiques avant le regroupement de 2001 et que, depuis 2005, les dépenses en immobilisations sont à la charge de chaque arrondissement;

CONSIDÉRANT que le principal outil dont s'est dotée la Ville de Montréal pour s'assurer d'un partage équitable des ressources financières d'un arrondissement à l'autre, à savoir le budget dynamique et évolutif, a été mis de côté pour l'exercice budgétaire 2007;

R-3

Que le programme du budget dynamique et évolutif, en vertu duquel la dotation pour le budget de fonctionnement de chaque arrondissement est établie sur une base équitable et équilibrée d'un arrondissement à l'autre, soit réinstauré pour le budget de 2008, et qu'il devienne l'instrument privilégié pour le calcul annuel des dotations de chaque arrondissement;

R-4

Que les coûts de financement des dépenses en immobilisations soient remis à la charge des contribuables de l'ensemble de la Ville, et non pas de chaque arrondissement;

R-5

Que le fonctionnement de ces deux mécanismes continuent de faire l'objet d'un vaste débat et qu'il soit soumis à un processus d'amélioration continue, toujours avec le souci d'une répartition équitable des ressources financières et humaines d'un arrondissement à l'autre;

Direction générale***Bureau des relations internationales*****R-6**

Que les rôles respectifs de la Ville centrale et des arrondissements en matière de relations internationales soient clarifiés pour assurer un meilleur arrimage et une meilleure représentation de Montréal à l'étranger;

R-7

Que l'image de Montréal véhiculée à l'étranger fasse l'objet de concertation entre le Bureau des affaires internationales et le Bureau du *branding-marketing*, en gestation au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de la planification du développement du territoire;

R-8

Que la Ville de Montréal se dote de matériel promotionnel qui mette en valeur son image de marque, en lien avec le futur Bureau du *branding-marketing* et que l'on mette à contribution, pour la réalisation de ce matériel, des artistes et créateurs montréalais;

Service des communications et des relations avec les citoyens**R-9**

Que le Service des communications et des relations avec les citoyens rationalise la distribution des documents d'information et de promotion (dépliants, affiches, etc.) dans les arrondissements à la lumière d'une évaluation de leurs besoins pour éviter le gaspillage;

R-10

Que le Service des communications et des relations avec les citoyens rationalise ses coûts de production en révisant certains paramètres comme la qualité du papier, le tirage et autres facteurs ayant une incidence sur les coûts;

R-11

Que le Service des communications et des relations avec les citoyens présente un plan d'action pour la mise en œuvre, en 2007, du centre de services 311, incluant la description des services qui seront offerts, l'horaire, le partage des responsabilités, le fonctionnement, le budget et l'échéancier;

R-12

Que le Service des communications et des relations avec les citoyens réalise des projets pilotes dont les résultats soient concluants avant de procéder à l'implantation systématique du 311;

Ombudsman de Montréal

CONSIDÉRANT le volume croissant des demandes traitées par l'Ombudsman ;

R-13

Que le conseil municipal accorde un budget additionnel de 83 500 \$ à l'Ombudsman, notamment pour l'embauche d'un technicien en recherche;

Service des affaires corporatives**R-14**

Que la Direction de l'approvisionnement accentue ses interventions en matière d'approvisionnement stratégique et consolide les achats collectifs de façon à dégager des marges de manoeuvre financières pour la Ville, les services et les arrondissements;

R-15

Que la Direction de l'approvisionnement développe des outils et des mesures pour s'assurer que les engagements de l'Administration en matière de développement durable et d'économie sociale se concrétisent;

R-16

Qu'un effort de compression optimal soit déployé au cours de la prochaine année en considérant le développement de synergies entre les directions et l'augmentation de la productivité des employés et des cadres;

R-17

Que la direction du greffe rende disponible la documentation reliée aux assemblées des instances sous forme numérique afin de permettre aux membres de ces instances qui le souhaiteraient de renoncer à sa distribution sous forme papier permettant ainsi une réduction des coûts de reproduction et de distribution;

R-18

Que la Direction du matériel roulant et des ateliers maximise ses efforts pour offrir aux arrondissements de l'ex-banlieue et au SPVM, des propositions de services qui permettront à la Ville de réaliser des économies d'échelle tout en mettant en valeur le savoir faire de sa main-d'œuvre;

R-19

Que le Service des affaires corporatives assure aux arrondissements un soutien adéquat dans l'implantation du système SIMON;

R-20

Que le Service des affaires corporatives transmette les résultats des enquêtes de satisfaction du Bureau des réclamations à la commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain;

R-21

Que le Service des affaires corporatives poursuive ses efforts dans le but d'améliorer la sécurisation des systèmes informatiques;

R-22

Que la Direction des affaires pénales et criminelles propose une solution au problème de perception des amendes reliées aux règlements municipaux;

Service des infrastructures, transport et environnement (SITE)**R-23**

Que la Ville, dans le contexte des travaux d'optimisation et de réorganisation des activités du SITE, révise les processus décisionnels et revoie l'échéancier d'octroi des contrats afin de prévoir un meilleur échelonnement des travaux durant l'année;

R-24

Que le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) ajoute l'aménagement du pont de l'autoroute 25 à ses autres projets de collaboration avec ses partenaires (rue Notre-Dame Est, prolongement du boulevard Cavendish, aménagements routier et ferroviaire à l'aéroport de Dorval);

R-25

Que soient mis à profit le leadership et les capacités d'innovation de Montréal dans la collecte et le traitement des matières résiduelles et que soient harmonisés les règlements et les pratiques en ce qui concerne la collecte des déchets domestiques et la collecte sélective, conformément aux recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement;

R-26

Qu'il y ait une meilleure coordination des acteurs impliqués - arrondissements, STM, voirie, etc. - dans la planification des projets d'aménagement;

R-27

Que l'on consolide la collaboration entre les arrondissements et le SITE en ce qui concerne tout particulièrement les grands projets, ainsi que l'approvisionnement et le déneigement;

CONSIDÉRANT qu'en 2007, la Ville de Montréal procédera à l'installation de 30 000 compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions,

R-28

Que la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain puisse obtenir des données sur l'avancement du projet et, notamment, sur les économies engendrées;

R-29

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, soutienne adéquatement les efforts poursuivis dans la lutte aux nids-de-poule;

R-30

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, accélère la signature d'ententes avec les fournisseurs afin d'assurer le maintien de 1000 supports à vélo;

R-31

Que les arrondissements ne soient pas obligés d'investir les sommes récoltées par la nouvelle hausse de tarifs des parcomètres dans la propreté, mais qu'ils puissent l'investir dans des projets ciblés selon leurs priorités locales;

Commission de la fonction publique

R-32

Que la Direction générale analyse la possibilité d'intégrer la Commission de la fonction publique au Service du capital humain;

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

R-33

Que la Ville de Montréal tienne compte de la charge aux arrondissements dans ses représentations auprès de Québec quant au dossier du sport d'élite;

R-34

Que le montant de 4,3 millions \$ que la Ville de Montréal doit recevoir à titre de paiement tenant lieu de taxe pour la bibliothèque nationale du Québec soit consacré au plan de consolidation des bibliothèques;

R-35

Que la Ville centre informe et travaille en étroite collaboration avec les arrondissements concernés pour les projets de revitalisation des cours d'école;

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

R-36

Que le budget du Conseil du patrimoine soit augmenté en conséquence de sa charge de travail pour l'année 2007;

R-37

D'augmenter les budgets de façon significative du programme ICI-Montréal volet commercial afin de soutenir dès 2007 plusieurs projets de rénovations commerciales;

R-38

Compte tenu de la fusion de la Société de développement de Montréal et de la Société d'habitation et de développement de Montréal, la commission recommande que les mandats respectifs soient clairement identifiés et maintenus;

R-39

Que la Corporation Anjou 80 ainsi que la Société d'habitation et de développement de Montréal entreprennent les démarches auprès du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine afin d'être incorporé au plan d'auto-assurance de la Ville de Montréal;

Service des finances

R-40

Que le Service des finances et la Direction du greffe soient mandatés pour évaluer et proposer à la commission, en 2007, toutes suggestions visant à alléger l'étude du budget 2008;

R-41

Que le Service des finances soit mandaté afin de poursuivre les travaux d'amélioration et d'adaptation du processus budgétaire à la nouvelle gouvernance de la Ville de Montréal;

Sociétés paramunicipales

R-42

D'adopter les prévisions budgétaires, pour l'année 2007, de la Corporation Anjou 80;

R-43

D'adopter les prévisions budgétaires, pour l'année 2007, de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

R-44

D'adopter les prévisions budgétaires, pour l'année 2007, de la Société de gestion Marie-Victorin.

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 13 décembre 2006. M. François Purcell et Mme Anie Samson ont exprimé leur dissidence aux recommandations 1 et 2.

• • •